



COMPTE-RENDU DU CHSCT EXTRAORDINAIRE SUR LES CAHIERS REVENDICATIFS

Ce CHSCT extraordinaire, convoqué à l'unanimité de ses membres, s'est déroulé sur 3 journées les 17, 24 janvier et 9 février 2017. Il avait pour ordre du jour unique l'étude des revendications des agents de la DRFiP Nord exprimées à l'occasion du mouvement de grève d'octobre et novembre.

Lors du Groupe de Travail qui s'était tenu le 21 novembre, la DRFiP s'était cantonnée à des réponses très partielles et uniquement sur des considérations matérielles ou immobilières. Nous attendions donc de ce CHSCT des réponses concrètes et une réelle prise de conscience par la Direction de la situation de souffrance des agents.

En réaction à la motion liminaire intersyndicale, le représentant de la DRFiP a une nouvelle fois réfuté tout mépris des agents. Nous avons pourtant pu constater toute la considération du Directeur Régional pour les conditions de travail des agents, par son absence à ces séances extraordinaires.

Le représentant de la Direction a même avancé que la question des emplois ne relève pas du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail !

Devant l'examen fastidieux, RAN par RAN, des revendications, la DRFiP a campé sur sa position : son seul levier d'action serait les aspects matériels et immobiliers. Pour les nombreuses doléances relatives aux emplois, aux restructurations, à la rémunération et aux carrières, la DRFiP s'est, comme à son habitude, systématiquement défaussée sur les députés, la Direction Générale ou autre bouc émissaire. Cela ne nous a pas empêché de dénoncer les conséquences nocives des nombreuses suppressions d'emplois sur les conditions de travail, compilées dans les cahiers revendicatifs. Le manque de personnel n'a cessé d'être flagrant et la DRFiP a persisté à ignorer les souffrances des agents.

Concernant les problématiques organisationnelles, la réponse a souvent oscillé entre déni total et mise en cause des chefs de service.

Devant la position de la DRFiP, clairement pas à la hauteur des revendications portées, nous avons clos les 3 jours de débat par la lecture d'une motion intersyndicale et l'adoption d'une délibération (voir pièces jointes). Cette délibération exige de la DRFiP le financement d'une expertise externe sur la soutenabilité des 74 nouvelles suppressions d'emplois prévues pour 2017.

Voici ci-après une liste thématique non exhaustive des éléments de réponse fournis par la Direction :

Sécurité – Accueil

Dans plusieurs Centre des Finances Publiques (Armentières, Douai, Cité Administrative de Lille etc.), les usagers peuvent accéder à l'ensemble des locaux, quittant de fait la zone réservée au public. La Direction

a annoncé qu'elle allait revoir en profondeur tous ces accueils afin de cantonner la réception du public au rez-de-chaussée, en tenant compte des spécificités matérielles de chaque accueil. Le financement de ces travaux est accordé pour 2017.

L'accueil, qui était auparavant la vitrine de notre administration, a vu son statut de parent pauvre confirmé. Ainsi, dans la droite ligne des déclarations révoltantes du Directeur Régional lors des Assemblées Générales des 2 décembre et 19 janvier, la DRFiP a persisté dans sa négation de la technicité du métier d'agent d'accueil et son rôle primordial de service public. Internet, le Centre de Contact et l'accueil sur rendez-vous vont tout régler nous dit-on... et du reste, il n'y a pas de problème puisque les flux d'accueil sont en baisse tendancielle, toujours selon la Direction. C'est sans doute selon ces perspectives ubuesques que la DRFiP a cru bon de supprimer quelques emplois supplémentaires dans les SIP.

Pour Solidaires Finances Publiques, la DGFIP met tout en œuvre pour transformer le parcours administratif des usagers en parcours du combattant - ce qui n'est pas sans conséquence sur leur agressivité - et ainsi les dissuader de se déplacer. Elle se moque de laisser sur le carreau un pan entier de la population socialement défavorisée et/ou peu familière des outils informatiques ou des arcanes administratives.

Cette tendance est renforcée par la récente interdiction des P109 (encaissement en numéraire pour un autre poste comptable) que nous avons lourdement dénoncée. C'est le signe que la DGFIP préfère dorénavant un mauvais payeur qui reste chez lui à un contribuable qui se déplace au guichet !

Nettoyage

Majoritairement, nos bureaux sont à la charge d'une société de nettoyage avec laquelle la Direction locale subit le marché national. Cette société a une obligation de résultat. Cela veut dire que quels que soient les moyens mis en œuvre, les lieux doivent être entretenus correctement. Si vous considérez que le nettoyage de vos locaux est insuffisant, c'est à votre chef de service de faire remonter le problème auprès du Service Gestionnaire et Politique d'Achat de la Division Budget.

Téléphonie

La création du Centre de Contact (CDC) a des retombées négatives sur l'activité de tous les services en lien avec les usagers (Centre Prélèvement Service, SIP, trésoreries etc.). Le principal grief est que la CDC ne soulage pas les services : il se contente pour l'essentiel de relayer appels téléphoniques, e-contacts et e-mails aux services gestionnaires. Et en cas de mauvais aiguillage, c'est même un surcroît de travail qui est généré...

Alors que la Direction évoquait la perspective d'une montée en puissance du CDC, nous avons opposé qu'à compter de l'été le CDC gèrera uniquement les questions relatives à la retenue à la source.

Il n'y a pas de concordance entre les numéros de téléphone des services disponibles sur internet et dans les annuaires avec la réalité. Dans le même temps, l'Administration fait la promotion du numéro unique de mini-standards qui sont constamment engorgés. En conséquence, le public appelle les seuls numéros encore disponibles sur les avis d'imposition ou référencés sur internet.

L'Administration s'est contentée d'avouer son incapacité à faire le ménage sur internet...

Open-space

Suite aux restructurations, de nombreux locaux ont été décloisonnés afin d'ouvrir de grands plateaux open-space. D'autres services fusionnés ont été directement installés dans des open-space. Cet agrandissement des lieux de travail augmente fortement la nuisance sonore (téléphone, conversations, imprimantes, photocopieurs...).

À notre demande de remettre des cloisonnements, la Direction justifie le maintien des open space en arguant du coût. En effet, cela impliquerait de revoir l'éclairage et les câblages électriques.

Pour la DGFIP ce qui est cher est compliqué... Attention, ça ne veut pas dire que ce qui ne coûte rien est facile.

Véhicules

La Direction possède 18 véhicules dont 7 véhicules de tourisme. Elle a indiqué qu'elle dérogeait déjà au quota établi en fonction de l'importance du département (13 véhicules) et que la politique tendait à la réduction du parc automobile des administrations.

En tout état de cause, les vérificateurs, évaluateurs et autres agents nomades ne disposeront pas de véhicules de service pour effectuer leurs missions. Les services qui en feraient la demande par anticipation pourraient toutefois être ponctuellement servis.

Solidaires Finances Publiques rappelle qu'un employeur ne peut pas contraindre un employé à utiliser son véhicule personnel en mission.

Informatique

Les écrans 22 pouces sont toujours en cours de déploiement dans tous les services en concertation avec les services informatiques. L'objectif est de doter tous les services en double-écrans identiques.

Le remplacement de tous les PC est également amorcé.

Les petites fournitures

Dans chaque service, le chef de service dispose d'une carte d'achat pour l'appoint sur les fournitures manquantes en cours d'année.

Si le plafond de dépenses de la carte est atteint, une rallonge budgétaire est accordée sur demande du chef de service.

Pour le papier et les enveloppes, la Direction a des stocks qui peuvent être envoyés si le chef a été prévoyant et n'a pas attendu le dernier moment pour en faire la demande...

Les fauteuils de bureau

La Direction a fourni tous les services qui avaient relevé dans le DUERP les fauteuils en mauvais état ainsi les services qui en ont fait la demande spontanément. Comme pour les fournitures, tant pis pour ceux dont le chef de service ne fait la demande !

Communication et rôle des chefs de service

Les cahiers revendicatifs ont mis évidence un manque récurrent de communication de la DRFiP sur tous les plans. Qu'il s'agisse de restructurations en lien avec l'ASR, de réorganisations ou d'opérations purement immobilières, les agents sont trop souvent laissés dans l'expectative, sans aucune information ou dans le flou et sans concertation, puis mis devant le fait accompli une fois la décision prise.

Si certains chefs de service ne répercutent pas auprès de leurs agents les messages de la Direction (sans doute les mêmes qui ne remontent pas les fiches de signalements ou autres demandes des agents), Solidaires Finances Publiques estime qu'ils sont une minorité et que cela n'exonère pas la DRFiP de sa responsabilité.

De même, la DRFiP feint l'étonnement sur la pression au travail subie par les agents et renouvellera un message rappelant aux chefs de service de ne faire que ce qu'ils sont en capacité de faire.

Pour Solidaires Finances Publiques, quand pression il y a, elle n'est pas créée ex nihilo par les chefs de service qui, décidément, ont le dos large. C'est la répercussion et l'amplification de la pression qu'ils subissent eux-mêmes de la Direction.